Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_087-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 absent : Laurent THIEUX

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-87 : ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE NUMEROS 128 SITUEE RUE DU SAULE MICHAUD ET APPARTENANT A L'INDIVISION GOURDON-GLOTZ-MICHEL

Monsieur Claude GARCERA, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville régularise peu à peu la propriété de ses trottoirs et accotements. Or, dans la cadre du règlement d'une succession, l'Indivision GOURDON-GLOTZ-MICHEL s'est rapprochée de la Ville afin de lui céder une bande de trottoir située rue du Saule Michaud, cadastrée section BE numéro 128 et ayant une superficie de 7m². Cette transaction se réalisant dans un but d'intérêt général, les parties se sont entendues pour une cession à l'euro symbolique (1 €).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude GARCERA, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 2241-1 al. 3 du Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_087-DE

VU le code de la voirie routière,

VU la nécessité pour la commune de régulariser la propriété des ses trottoirs et accotements ;

VU la volonté de l'Indivision GLOTZ-MICHEL - ayant dûment mandaté Monsieur Dominique MICHEL - de traiter amiablement avec la commune ;

VU l'accord intervenu entre les parties le 25 mars 2026 pour conclure la transaction à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'achat de la parcelle cadastrée section BE numéro 128 appartenant à l'Indivision GOURDON-GLOTZ-MICHEL, telle que figurant sur le plan ci-annexé, au prix d'un euro (1 €).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique qui sera établi aux frais de la commune par la SELARL ARCA LOIRE, notaires à MONTLOUIS-SUR-LOIRE.

AUTORISE, une fois l'acte de propriété signé et publié, le classement dans la voirie communale de la bande de trottoir en sa qualité de dépendance de la voie faisant partie intégrante du domaine public routier.

PRÉCISE que la dépense sera imputée à l'article 2115 du budget principal de l'exercice 2026.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE